Protocole Sanitaire Éducation Nationale Rentrée 2022-2023

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ



3 Niveaux - Doctrine d'accueil - Activités physiques et sportives

Télécharger la NS DGER/SET/SDEDC/2022-555 19/07/2022

https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2022-555

Aperçu

Doctrine d'accueil

L'enseignement en présence est privilégié pour tous les élèves et sur l'ensemble du temps scolaire selon les modalités suivantes :

- **socle** : accueil en présentiel de tous les élèves ;
- **niveau 1 / niveau vert** : accueil en présentiel de tous les élèves ;

- **niveau 2 / niveau orange** : accueil en présentiel de tous les élèves ;
- **niveau 3 / niveau rouge** : hybridation possible au lycée lorsque la configuration de l'établissement le nécessite (en particulier lorsque cela est rendu nécessaire pour la bonne application des mesures prévues par le présent cadre sanitaire).

Activités physiques et sportives

Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important pour la prochaine année scolaire. Elles se déroulent selon les modalités suivantes :

- **socle** : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction ;
- **niveau 1 / niveau vert** : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction ;
- **niveau 2 / niveau orange** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), elle se fait dans le **respect d'une distanciation** adaptée à l'activité. Les sports de contact ne sont pas autorisés ;
- **niveau 3 / niveau rouge** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe en extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les **activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont autorisées**.